



Groupe Une Autre Voie pour Blois

Conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n°2019-224 : Rapport d'orientations budgétaires 2020.

Intervention de Michel Chassier

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ces orientations sont les dernières de la mandature, mais cela n'empêche pas de présenter une prospective jusqu'en 2024, c'est l'esprit de ce débat précisé par le décret de 2016.

Ce chiffrage est d'autant plus utile dans la période que nous vivons que les différents candidats, et ils ne manquent pas, pourront les étudier avec profit, ce qui peut leur éviter de faire des promesses qu'ils ne pourraient pas tenir.

Vous le savez, les Blésois le savent et la presse qui nous suit également, bien que dans l'opposition depuis 1995 et dans différentes configurations, nous avons toujours fait preuve de sérieux, de rigueur et de réalisme dans nos analyses, dans nos critiques et dans nos propositions.

Il est normal que nous exprimions des divergences sur un certain nombre de choix politiques, mais nous sommes conscients de la nécessité de pouvoir financer les options que nous défendons dans un cadre budgétaire contraint, sans augmenter la fiscalité et sans laisser filer la dette.

Quand certains proposent par exemple de doubler les effectifs de la Police municipale, il faut savoir que cela représente 1,6 millions d'euros par an seulement pour les salaires, sans compter l'équipement, les véhicules, les dépenses de fonctionnement et l'agrandissement des locaux.

La nouveauté de ce débat tient au remplacement de la taxe d'habitation par le mécanisme qui nous a été expliqué. Sous réserve du vote définitif de la loi de Finances sans amendement majeur ce dispositif a le mérite de lever une incertitude qui pesait sur les finances communales.

Ce transfert de part départementale de la taxe foncière vers les communes va nous permettre de retrouver le niveau correspondant au produit de la taxe d'habitation.

Mais en raison d'un taux départemental parmi les plus élevés au niveau national, la Ville de Blois se verra appliquer un Coefficient de correction venant diminuer le produit reversé, dont l'intégralité sera pourtant prélevé aux contribuables. Un beau cadeau de Maurice Leroy au Loir et Chériens. Rappelons que le taux départemental est supérieur

de près de 6 points à celui du Loiret, de près de 8 points à celui d'Indre et Loire, ce qui ne peut que pénaliser les acheteurs et les investisseurs.

Autre constat, mais qui n'est pas nouveau, c'est le maintien sous tutelle du budget de la Ville, en raison du pacte dit « de Cahors », qui limite la progression des dépenses de fonctionnement à 1,12% par an.

Mais en raison de la rigidité des dépenses, en particulier des dépenses de personnel, dont certaines évolutions nous échappent puisqu'elles relèvent de la Loi de finances, nous voyons que la marge est extrêmement faible : 259 k€ en prévision pour 2019.

Nous remarquons également que les dépenses de personnel, en intégrant les budgets annexes, augmenteraient de 2,5% en 2020 hors transfert de la compétence eau. La prévision à 1,12% à partir de 2022 ne sera possible à tenir que si tous les départs à la retraite ne sont pas remplacés.

Nous constatons aussi que la part des dépenses de personnel continue de progresser inexorablement : 64,1% des dépenses de fonctionnement en 2019, 64,6% en 2024, c'est encore ½ point de plus.

Globalement les recettes progressent moins vite que l'inflation qui pèse sur charges, et cette progression s'appuie essentiellement sur la fiscalité directe. A périmètre constant, cela va impliquer la nécessité de faire des choix si l'on ne veut pas dégrader les marges tout en préservant le niveau de service rendu à la population.

D'ici 2024 selon vos prévisions, l'ensemble des recettes de fonctionnement aura progressé de 3 304 000 €, dont 2 965 000 proviennent de la fiscalité directe en retraitant les compensations.

Au niveau des dépenses, nous constatons qu'elles progressent toujours plus rapidement que les recettes, et d'ici 2024 elle sont affichées en hausse de 3 511 000 €, dont 2 614 000, dont plus de 74% pour les dépenses de personnel.

Certes il s'agit de prévisions qui en théorie comportent une marge prudentielle, mais dans le cas présent elle nous paraît bien étroite.

Si l'épargne de gestion pourrait se stabiliser autour de 8 millions d'euros, l'épargne nette s'effondre car en 2024 ces 8 millions d'euros permettront tout juste de rembourser la dette, en dépit d'une baisse des intérêts d'emprunts du fait des taux toujours plus bas.

Je m'étais inquiété il y a deux ans au sujet d'une possible réforme de l'Euribor, qui aurait pu avoir des conséquences sur nos emprunts indexés, mais le ralentissement économique en Europe a incité la BCE à poursuivre sa politique dite de « quantitative easing » et de taux bas, allant même jusqu'à des taux négatifs.

Nul ne sait toutefois jusqu'à quand ce système va tenir, de nombreux experts expriment leur inquiétude, comme disait Laetizia Bonaparte, « *pourvu que ça dure !* ».

Plusieurs remarques également au niveau des investissements.

Les prévisions pour 2020 s'inscrivent au niveau du réalisé 2018

Et si nous ne contestons pas le recours aux autorisations de programme, qui donnent une certaine lisibilité sur la programmation budgétaire, il peut y avoir un effet pervers qui consiste à les utiliser pour faire de l'affichage, alors que les opérations sont fréquemment différées.

Ainsi la tranche 3 de l'ACVL « Saint Vincent – Pasteur » les 1 500 000 € inscrits précédemment en 2020 avaient été répartis jusqu'en 2022 lors de orientations 2019, désormais, c'est jusqu'en 2023.

Même chose pour la rue du Bourg Neuf.

Le pic d'investissement programmé pour 2021 s'explique par l'inscription en recettes de 3 250 k€ de cessions d'immobilisations correspondant à la vente du site de l'ancien Hôtel Dieu, et de 2 M€ provenant de l'excédent cumulé du budget Eau potable, qui mériterait également un commentaire.

Cela permet d'accélérer notamment sur le gymnase Moussa Traoré.

Mais il nous faut évoquer deux opérations importantes à tous points de vue, et qui seront sans aucun doute au cœur de la campagne qui s'ouvre.

D'abord le Carré Saint Vincent.

L'origine de ce projet remonte à la précédente mandature et semblait faire consensus.

C'est pourquoi, en dépit de sérieux doutes sur la pertinence et la faisabilité de l'opération, nous n'avions pas voulu nous y opposer, tout en exprimant des réserves.

Toutefois les difficultés apparues des 2016 en particulier sur la commercialisation, aurait dû conduire à une remise en cause, comme le conseillait d'ailleurs le président de la CCI.

Aujourd'hui de nombreuses voix s'élèvent pour dire la même chose, l'ex-adjoint au commerce Louis Buteau critique le projet, et même notre collègue Jacques Chauvin commence à douter sérieusement, c'est du moins ce que nous avons cru comprendre ici même.

Le deuxième enjeu majeur, c'est l'avenir de l'ancien Hôtel Dieu.

Nous avons déploré les conditions de lancement de l'appel à projet, et notamment le fait que le cahier des charges n'ait pas été partagé.

Nous considérons qu'il fait trop de place au logement par rapport aux activités dans un secteur qu'il conviendrait de redynamiser.

C'était le constat fait par l'urbaniste Gilles-Henri Bailli au début de la mandature de Nicolas Perruchot, dans une étude qui lui avait été commandée.

Il soulignait le fait que « *Blois tourne le dos à sa Loire* ».

Le Carré Saint Vincent présente le risque d'affaiblir le commerce côté Loire, car la création de nouvelles cellules commerciales fera se déplacer la zone de chalandise plus que la développer dans le contexte économique et social que nous connaissons, où le chiffre d'affaires du centre-ville n'est pas extensible dans de telles proportions.

Or l'opération sur l'Hôtel Dieu nous donne l'occasion de réorienter le schéma du Centre-Ville.

Nous avons émis depuis longtemps l'idée de rouvrir un marché couvert sur le site même de l'ancienne halle, que nous aurions pu à l'occasion baptiser Etienne Dutilleul à la mémoire de l'architecte qui l'avait conçue.

Il est désormais possible de réaliser cette opération en déplaçant la Maison de la BD sur le site de l'Hôtel Dieu. C'est une idée qui vient d'être reprise par un des nombreux candidats à la mairie de Blois.

Parallèlement d'autres projets sont envisageables pour l'espace Saint Vincent, peut-être justement un espace culturel en regroupant l'exposition Lorjou et la Fondation du Doute qui souffre de sa localisation, en revisitant peut-être le concept, autour d'un espace végétalisé, les idées ne manquent pas.

Nous pouvons noter par ailleurs une montée en puissance des interventions sur le patrimoine bâti dans le cadre du Programme Pluriannuel d'investissements (PPRI), mais en contrepartie une diminution de ligne « espaces publics » qui est censée contenir l'enveloppe dédiée de 750 000 € consacrée à l'entretien de la voirie.

C'est un point sensible qu'il faudra suivre attentivement.

Pour conclure nous avons bien conscience que nous sommes toujours dans un contexte contraint, mais il est dommage que le rapport ne cible pas davantage les postes sur lesquels il pourrait y avoir une marge de manœuvre en présentant divers scénarios d'évolution.

Nous regrettons également qu'il n'y ait pas un travail approfondi en commissions, qui en outre devraient se tenir non pas une semaine avant le vote du budget, mais dès que possible après le débat d'orientations, afin que les arbitrages puissent être débattus.

Il est paradoxal d'attribuer un budget participatif de 250 k€ et dans le même temps de ne pas permettre aux élus, toutes tendances confondues, de participer à l'élaboration du budget de la Ville.

L'enjeu tout le monde le connaît, et il sera au cœur de la campagne des municipales, c'est l'avenir d'une ville moyenne comme Blois. La presse locale rappelait ce matin encore la lente érosion des centres-villes, soulignant qu'à l'échelle de la Région seules Orléans et Tours font exception.

C'est le phénomène de métropolisation qui s'accélère depuis la loi NOTRe.

Nous avons déjà alerté en 2008 sur le sujet, et en 2011 lors de la présentation du SRADDT le géographe Michel Lussault soulignait la montée en puissance des grandes métropoles.

Nous trouvons là une des grandes explications de la fracture française, car contrairement aux américains les Français restent attachés à leur territoire et ne souhaitent devenir nomades comme leur conseiller Jacques Attali.

Il est donc urgent d'agir pour maintenir un équilibre des territoires, c'est le rôle de l'Etat et de la Région, mais à notre niveau la priorité est de relancer l'attractivité de la ville et cela passe certes par les équipements, mais d'abord par le développement économique.

Mais nous touchons là à une compétence désormais d'Agglopolys, qui devra rapidement redynamiser sa politique en la matière.

Nous avons vu cette semaine encore un jeune entrepreneur de spectacles blésois s'installer à Contres, il faudrait tout de même se demander pourquoi.

Sur tous ces sujets, les Blésois attendent des réponses concrètes. Nous avons déjà fait des propositions, nous aurons bientôt l'occasion d'en reparler.